



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
9 mai 2011
Français
Original: anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Trente-quatrième session

Bonn, 6-17 juin 2011

Point X de l'ordre du jour

Rapport sur les travaux de la dix-neuvième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés

Note du secrétariat*

Résumé

Le mandat du Groupe d'experts des pays les moins avancés (PMA) prévoit que le Groupe se réunit deux fois par an et qu'il est chargé de donner des avis au sujet de la stratégie d'élaboration et de mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation aux changements climatiques (PANA). À l'invitation du Gouvernement malawien, la dix-neuvième réunion du Groupe a eu lieu à Blantyre (Malawi), du 14 au 17 mars 2011. Comme il s'agissait de la première réunion du Groupe pendant son cinquième mandat, les débats ont principalement porté sur l'élaboration d'un programme de travail global pour la période 2011-2012, comme cela avait été demandé dans la décision 6/CP.16. Le programme de travail précise les objectifs et les activités du Groupe ainsi que les résultats escomptés de ses activités. Les participants à la réunion ont élu un nouveau bureau. À l'initiative du centre de liaison du Malawi, le Groupe a par ailleurs consacré une séance à un dialogue avec l'équipe en charge du PANA dans ce pays et d'autres représentants des autorités du pays, qui leur a permis de débattre de leurs expériences en matière de mise en œuvre du PANA. Le Fonds pour l'environnement mondial et ses agents d'exécution ont participé à cette séance de dialogue. Tant le Groupe d'experts que les agents d'exécution et l'équipe en charge du PANA ont tiré des enseignements des questions posées et des informations reçues en retour lors de cet échange.

* Le présent document a été soumis tardivement en raison du calendrier de la réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mandat	1–2	3
II. Résumé des travaux de la dix-neuvième réunion du Groupe d’experts des pays les moins avancés	3–46	3
A. Délibérations	3–6	3
B. Élection du bureau du Groupe d’experts des pays les moins avancés	7	4
C. Examen de l’élaboration et de la mise en œuvre des programmes d’action nationaux aux fins de l’adaptation aux changements climatiques	8–20	4
D. Examen de la définition des besoins, mise en œuvre d’activités d’adaptation à moyen et à long terme dans les pays les moins avancés et intégration de ces activités dans la planification du développement	21	6
E. Intégration du souci de l’égalité des sexes et autres considérations concernant les communautés vulnérables dans les pays les moins développés	22	7
F. Facilitation de la mise en œuvre des autres éléments du programme de travail en faveur des pays les moins avancés.....	23	7
G. Coopération avec les parties prenantes.....	24–28	7
H. Sensibilisation aux programmes d’action nationaux aux fins de l’adoption et aux travaux du Groupe d’experts des pays les moins avancés	29	8
I. Débats avec le Fonds pour l’environnement mondial et ses agents d’exécution	30–37	9
J. Dialogue avec d’autres organisations	38–42	11
K. Dialogue entre le Groupe d’experts des pays les moins avancés et l’Équipe malawienne en charge du programme national d’action aux fins de l’adaptation aux changements climatiques.....	43–46	12
III. Programme de travail du Groupe d’experts des pays les moins avancés pour 2011-2012.....	47–51	13
Annexes		
I. Programme de travail du Groupe d’experts des pays les moins avancés pour 2011-2012.....		16
II. Membres du Groupe d’experts des pays les moins avancés au 11 décembre 2010		19

I. Mandat

1. Par sa décision 29/CP.7, la Conférence des Parties a constitué le Groupe d'experts des pays les moins avancés (PMA), initialement pour une période de deux ans. Par la suite, la Conférence des Parties a prolongé à trois reprises le mandat du Groupe d'experts, d'abord, à deux reprises, pour une période de deux ans (décisions 7/CP.9 et 4/CP.11) puis pour une période de trois ans (décision 8/CP.13).

2. Par sa décision 6/CP.16, la Conférence des Parties a ensuite prolongé le mandat du Groupe pour une période de cinq ans et demandé à ce dernier d'élaborer un programme de travail glissant sur deux ans, que l'Organe subsidiaire de mise en œuvre examinerait à la première session qu'il tiendrait chaque année.

II. Résumé des travaux de la dix-neuvième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés

A. Délibérations

3. Le Groupe d'experts des pays les moins avancés a tenu sa dix-neuvième réunion à Blantyre (Malawi) du 14 au 17 mars 2011.

4. Ont participé à la réunion: le Fonds pour l'environnement mondial et deux de ses agents d'exécution (l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)), le Programme d'adaptation en Afrique (AAP), Environnement et développement du tiers-monde (ENDA) et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR). La participation de ces organismes s'inscrivait dans le cadre de la décision 8/CP.13 de la Conférence des Parties, selon laquelle le Groupe d'experts des pays les moins avancés peut inviter, lorsqu'il le juge nécessaire, le Fonds pour l'environnement mondial et ses agents et organismes d'exécution à ses réunions; elle était également conforme à la décision 6/CP.16, dans laquelle il est demandé au Groupe d'experts d'associer un large éventail d'organisations à l'exécution de son programme de travail.

5. Au nom du Gouvernement malawien, le docteur Aloysius Kampelewera, Directeur adjoint des affaires environnementales, a ouvert la réunion. Il a souligné que le processus du Programme d'action national aux fins de l'adaptation (PANA) contribuait largement à sensibiliser les autorités et la population du Malawi à la question des changements climatiques. Un représentant du secrétariat a attiré l'attention sur les résultats de la seizième session de la Conférence des Parties et sur l'importance de l'appui ainsi apporté aux pays les moins avancés (PMA); en particulier, il a évoqué le prolongement et l'élargissement du mandat du Groupe d'experts. S'exprimant au nom du Fonds et de ses agents d'exécution, un représentant du Fonds pour l'environnement mondial a souligné que les pays donateurs continuaient d'annoncer des contributions au Fonds des pays les moins avancés. Le président du Groupe d'experts s'est félicité de la présence des divers agents d'exécution à la réunion et a émis l'espoir que la mise en œuvre du programme de travail du Groupe serait l'occasion d'une collaboration fructueuse.

6. Le Groupe d'experts a axé les travaux de sa réunion sur l'élaboration de son programme de travail pour les deux années suivantes, conformément au mandat que lui avait confié l'Organe subsidiaire de mise en œuvre. Évoquant le dialogue avec le Fonds pour l'environnement mondial et ses agents d'exécution, le Groupe a examiné les moyens envisageables pour mettre au point une stratégie qui permettrait de faire face aux difficultés

que connaissaient les pays les moins avancés pour exécuter les PANA; il a aussi traité des domaines de collaboration possibles dans ce domaine. Une séance d'orientation a été organisée à l'intention des nouveaux membres du Groupe d'experts au début de la réunion.

B. Élection du bureau du Groupe d'experts des pays les moins avancés

7. En application du paragraphe 5 de son mandat¹, le Groupe d'experts élit chaque année son président, un vice-président et deux rapporteurs parmi ses membres provenant de PMA. À sa dix-neuvième réunion, le Groupe a élu les membres ci-après:

- a) M. Fredrick Kossam (Malawi), Président;
- b) M^{me} Pepetua Election Latasi (Tuvalu), Vice-Présidente;
- c) M. Batu Krishna Uprety (Népal), Rapporteur anglophone;
- d) M. Paul Abiziou Tchinguilou (Togo), Rapporteur francophone;
- e) M. Abias Huongo (Angola), Rapporteur lusophone.

C. Examen de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation aux changements climatiques

1. État d'avancement de l'élaboration des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation aux changements climatiques

8. Au 14 mars 2011, 45 des 48 pays les moins avancés ayant bénéficié d'un financement pour élaborer un PANA avaient présenté leur Programme d'action au secrétariat et trois (Angola, Myanmar et Timor-Leste) devaient encore le faire.

9. Le Groupe d'experts a accepté d'aider les pays les moins avancés qui n'avaient pas encore présenté leur PANA, afin que l'étape de l'élaboration soit terminée dans les meilleurs délais et qu'on puisse rapidement passer à la mise en œuvre. À cet effet, le Groupe a décidé de continuer de suivre les progrès enregistrés par chacun de ces pays, de faciliter ce suivi et de recenser les éventuels problèmes afin de les résoudre. Il a également décidé d'élargir ce suivi à tous les PMA et d'observer également l'avancement de la mise en œuvre des PANA.

2. État d'avancement de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation aux changements climatiques

10. Le Fonds pour l'environnement mondial a rendu compte des projets relatifs aux PANA dont il était saisi. Au 16 mars 2011, 23 projets avaient été approuvés par le Directeur général du FEM et pouvaient être mis en œuvre. Dix-neuf autres projets pour lesquels des financements commencent à être demandés dans le cadre du FEM avaient été approuvés par le Conseil du FEM. Le Fonds a également évoqué la question du niveau de financement et indiqué que le niveau des contributions annoncées s'élevait à 320 millions de dollars des États-Unis. Le FEM a également mentionné que chaque PMA pourrait dorénavant avoir accès à un montant pouvant aller jusqu'à 10 millions de dollars des États-Unis. Il a encouragé le Groupe d'experts à concevoir une stratégie de communication sur les possibilités de financement offertes au PMA parties.

¹ Décision 29/CP.7, annexe.

11. Les agents d'exécution du FEM ci-après apportent actuellement un appui à la mise en œuvre de projets relevant de PANA dans les PMA: le PNUD, la Banque mondiale, le Programmes des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Fonds international de développement agricole, la Banque africaine de développement et la FAO.

12. Le Groupe d'experts s'est félicité des progrès accomplis dans la mise en œuvre des PANA et, notamment, du fait qu'il était mieux informé de l'état d'avancement de l'examen des projets de PANA par le FEM et ses agents d'exécution, grâce aux échanges réguliers qu'il avait avec les organismes en question durant les réunions et s aux communications directes. Pour être mieux à même de suivre les progrès accomplis au niveau des pays, le Groupe d'experts a décidé de continuer de s'entretenir avec les équipes en charge d'un PANA et d'établir périodiquement des synthèses des progrès en question.

3. Nouvelles questions évoquées à l'occasion des discussions consacrées à la mise en œuvre des PANA

13. Au cours des débats, il a été rappelé que nombre d'équipes en charge d'un PANA, dans les PMA, continuaient de rencontrer des difficultés lors de l'étape de la mise en œuvre, dont: les problèmes liés à l'application des conditions de cofinancement, les retards dans l'accès au financement des projets approuvés, les difficultés d'accès à l'information sur l'état d'avancement de l'examen pour approbation des propositions de projets et, enfin, la rareté des commentaires de la part de certains agents n'ayant pas de bureau dans les pays ainsi que le manque d'indications quant aux modalités d'application des nouvelles approches en matière de mise en œuvre de projets. Par ailleurs, il a été constaté que les nouvelles approches allaient nécessairement de pair avec un appui nouveau ou supplémentaire, en particulier dans le cas des approches par programme.

14. Pour résoudre ces problèmes, le Groupe d'experts a décidé d'apporter un appui particulier à la conception de stratégies de mise en œuvre par les PMA, qui étaient nombreux à avoir dépassé l'étape de l'élaboration du PANA et à être passés activement à celle de l'exécution. Il s'agirait notamment: de réaliser des études de cas pour montrer concrètement comment les nouvelles approches pouvaient être mises en œuvre; de mettre au point des orientations et des documents techniques; de coordonner ou de diriger des séminaires de formation visant à renforcer la mise en œuvre; d'introduire de nouvelles approches et d'intégrer les PANA dans la planification du développement et la gestion des questions liées à l'égalité des sexes; d'utiliser une plate-forme pour échanger des informations et tirer des enseignements de l'expérience en matière de PANA; de communiquer des informations complémentaires essentielles sur des problèmes d'accès aux financements, de cofinancement, d'additionnalité et de cadre logique; d'élaborer et de diffuser des produits de sensibilisation ciblés et, enfin, de collaborer activement avec un grand nombre d'organisations.

15. Quant au financement de la mise en œuvre des projets de PANA, il a été souligné que de nombreux PMA posaient des questions sur la manière d'accéder aux financements pour le deuxième projet et les projets suivants, au titre du Fonds pour les PMA, lorsque des fonds plus importants sont disponibles. Lors de débats antérieurs, il avait été question de différentes approches, notamment de la transposition de certains projets existants à une plus grande échelle, pour toucher un plus grand nombre de bénéficiaires. Le FEM a signalé que, du point de vue administratif, il était plus simple de présenter un nouveau projet visant des fonds supplémentaires. Le Groupe d'experts collaborerait avec le FEM pour mettre au point des instructions sur les modalités à suivre pour avoir accès à des ressources supplémentaires au titre du Fonds pour les PMA, lorsque des fonds plus importants seraient disponibles, notamment en transposant à une plus grande échelle les activités des PANA.

16. De plus, dans le cadre de l'appui qu'il prête aux pays les moins avancés qui cherchent des ressources complémentaires pour mettre en œuvre leur PANA, le Groupe

d'experts a décidé de recenser un large éventail de sources possibles de financement et de mettre les renseignements obtenus à la disposition des PMA parties.

17. Le Groupe d'experts a décidé de réunir des informations sur la mise en œuvre des PANA et de les analyser afin de suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre dans chaque pays, en coopération avec le Fonds pour l'environnement mondial, ses agents d'exécution et les autres parties concernées. Le Groupe évaluera et analysera la mise en œuvre des PANA afin de dégager des critères de succès et de définir des repères permettant d'évaluer les étapes essentielles et les résultats escomptés. De même, il continuera de mettre au point une approche permettant de suivre l'efficacité des efforts d'adaptation faits par les PMA en vue de réduire leur vulnérabilité aux changements climatiques.

4. Révision et mise à jour des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation aux changements climatiques

18. Deux pays (le Bangladesh et le Sénégal) avaient revu leur PANA au 14 mars 2011. Un certain nombre de PMA ont aussi indiqué qu'ils menaient des consultations en vue de revoir leur PANA et ont noté que cet exercice présentait plusieurs avantages, dont l'amélioration de la sensibilisation des divers partenaires au niveau national.

19. Le Groupe d'experts a décidé de mettre à jour ses orientations sur la manière dont les pays pouvaient réviser leur PANA et le mettre à jour, en tenant compte de l'évolution de la situation et des possibilités de planification à long terme. Le Groupe a aussi décidé de recenser les enseignements tirés de l'expérience des pays ayant révisé ou mis à jour leur PANA et d'en faire bénéficier les autres. Il fera également des observations sur les projets de PANA révisés ou mis à jour, à la demande des PMA parties.

5. Enquêtes

20. Pour le Groupe d'experts, il était intéressant de continuer, à l'occasion des sessions des organes subsidiaires, d'effectuer des enquêtes sur l'état d'avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre des PANA et sur l'expérience acquise à cette occasion par les PMA parties. Les informations données en retour par les PMA parties dans le cadre de ces enquêtes étaient essentielles pour surmonter les obstacles rencontrés par les équipes en charge des. Ces enquêtes pouvaient aussi être l'occasion de recueillir des informations sur les activités relevant des PANA en plus des informations sur les activités financées par le FEM, ainsi que sur la mise en œuvre des autres éléments du programme de travail en faveur des PMA.

D. Examen de la définition des besoins, mise en œuvre d'activités d'adaptation à moyen et à long terme dans les pays les moins avancés et intégration de ces activités dans la planification du développement

21. Le Groupe d'experts a débattu de sa stratégie d'orientation et de conseils techniques aux PMA s'agissant de cerner les besoins en matière d'adaptation à moyen et à long terme et de mise en œuvre de cette adaptation. Le Groupe a pris note de l'existence de certains plans et stratégies nationaux d'adaptation aux changements climatiques dans une série de pays et est convenu qu'il serait intéressant d'examiner les méthodes utilisées par ces pays et d'évaluer les résultats qu'ils avaient enregistrés pour pouvoir formuler des conseils à l'intention des PMA. Le Groupe a ainsi décidé de procéder à l'examen, par études de cas, des plans d'adaptation à moyen et à long terme existants afin de déterminer dans quelle mesure ces plans pourraient éclairer la planification et la mise en œuvre de l'adaptation à moyen et à long terme dans les PMA. Il élaborerait ensuite un document technique, à l'occasion de sa réunion suivante, sur les modalités de la mise en œuvre des activités

d'adaptation à moyen et long terme dans les PMA, compte tenu de l'intégration de l'adaptation dans la planification nationale du développement, notamment par des approches sectorielles et par programme. Ce document servirait de base aux actions de renforcement des capacités menées par le Groupe, telles que les ateliers de formation, menées en collaboration étroite avec les organismes concernés et les centres régionaux.

E. Intégration du souci de l'égalité des sexes et autres considérations concernant les communautés vulnérables dans les pays les moins développés

22. Pour le Groupe d'experts, il était important d'intégrer la question de l'égalité des sexes dans les PANA et de lui accorder l'attention voulue. Au cours des discussions, un certain nombre d'exemples de différents secteurs ont été cités; ces exemples pourraient inspirer le Groupe quant aux méthodes à suivre pour intégrer au mieux la question de l'égalité des sexes dans les PANA. Le Groupe a décidé qu'il ferait de cette question une priorité et qu'il examinerait la manière dont cette source de vulnérabilité, parmi d'autres, avait été traitée. Cette démarche aboutira à la rédaction d'un document technique, qui comportera des orientations et des conseils techniques et destinés aux PMA, sur la manière d'intégrer au mieux la question de l'égalité des sexes dans leur planification et leur mise en œuvre de mesures d'adaptation.

F. Facilitation de la mise en œuvre des autres éléments du programme de travail en faveur des pays les moins avancés

23. Le Groupe d'experts a évoqué le fait que son rôle, dans la mise en œuvre du programme de travail en faveur des PMA, serait avant tout de mobiliser les connaissances pertinentes et les programmes concernés, et de tirer profit des synergies d'appui à la mise en œuvre de ce programme de travail. Dans l'immédiat, en collaboration avec le FEM et ses agents d'exécution, le Groupe d'experts élaborera un document présentant les diverses possibilités de création de secrétariats nationaux chargés de la question des changements climatiques et d'appui à ces secrétariats, conformément aux mandats existants dans les PMA relatifs à l'appui au titre du Fonds pour les PMA. Le Groupe élaborera également un document technique sur le rôle et l'application des technologies dans la mise en œuvre des PANA dans les PMA. Il examinera comment les modalités des projets relevant des PANA peuvent concourir à la collecte de données et à leur analyse au niveau national, en corollaire aux dialogues établis avec le FEM et ses agents d'exécution ainsi qu'avec les équipes chargées des PANA.

G. Coopération avec les autres parties prenantes

24. Le Groupe d'experts est chargé de faciliter l'échange d'informations, de promouvoir les synergies régionales et avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME)² et d'inciter un grand nombre d'organisations à appuyer la mise en œuvre de son programme de travail³.

25. En ce qui concerne la coopération avec le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (GCE), le

² Décision 29/CP.7.

³ Décision 6/CP.16, par. 5.

Groupe d'experts a décidé que son président rencontrerait le président du Groupe consultatif et qu'ils envisageraient des domaines de coopération. Le Groupe consultatif a proposé que ces domaines comprennent notamment: l'appui commun aux pays qui n'ont pas présenté leur communication nationale initiale ou leur PANA lors d'activités communes telles que les évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation; la collecte commune de données et d'informations par les pays (par exemple pour des études de cas, des enquêtes ou le suivi des progrès réalisés); l'échange d'informations et d'enseignements tirés de l'expérience concernant l'appui aux pays qui procèdent à des évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation; l'échange au niveau des programmes de travail et de l'information afin de recenser d'autres possibilités de collaboration.

26. Le Groupe d'experts est également convenu qu'il serait important de développer des liens avec d'autres organismes créés au titre de la Convention (tels que le Conseil du Fonds pour l'adaptation, le Comité de l'adaptation et le Comité exécutif de la technologie) et de sensibiliser ces instances au programme de travail en faveur des PMA, afin de promouvoir la compréhension mutuelle et d'éviter l'adoption de politiques et de procédures qui désavantageraient les PMA concernant l'accès à d'autres formes d'appui à la mise en œuvre de ce programme de travail.

27. Le Groupe d'experts a aussi débattu de la nécessité de renforcer les synergies avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement ainsi qu'avec les organisations, programmes et centres régionaux d'excellence concernés. À cette fin, il a décidé de mobiliser activement les organisations concernées en faveur de la mise en œuvre de son programme de travail et de celui en faveur des PMA, et de promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Le Groupe encouragera l'échange d'informations sur les études de cas et sur les enseignements tirés des expériences de synergies régionales concernant la mise en œuvre d'activités relevant des PANA et du programme de travail en faveur des PMA, grâce à des séminaires régionaux spécialisés.

28. Le Groupe a décidé que le portail des PMA pouvait servir de plate-forme pour mobiliser un grand nombre d'organisations et d'institutions et les encourager à apporter un appui à la mise en œuvre du programme de travail en faveur des PMA et du programme de travail du Groupe. Il révisera le document d'orientation qu'il a rédigé au sujet de la promotion des synergies régionales en faveur de la mise en œuvre des PANA⁴, en y incluant l'examen d'autres éléments du programme de travail en faveur des PMA.

H. Sensibilisation aux programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation et aux travaux du Groupe d'experts des pays les moins avancés

29. Le Groupe d'experts s'est livré à une réflexion sur les moyens à employer pour faire connaître le plus efficacement possible les résultats de ses travaux, afin de renforcer l'effet de ses conseils et de son appui aux PMA parties. Il a décidé de mettre à jour et d'étoffer le portail consacré aux PMA et de créer une plate-forme consacrée à l'échange des pratiques optimales et des enseignements retenus s'agissant des PANA, afin de renforcer la mise en œuvre de ces derniers ainsi que des activités d'adaptation qui seront menées à moyen et à long terme. Il mettra également au point un ensemble de mesures de formation et de sensibilisation que les PMA pourront utiliser au niveau national pour former toutes les parties prenantes du PANA, qui portera essentiellement sur la mise en œuvre de ce dernier. Enfin, il continuera de promouvoir l'échange d'informations sur des questions relatives aux

⁴ http://unfccc.int/resource/docs/publications/annguid_e.pdf, appendix A.

PMA par l'organisation d'événements à l'occasion des sessions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires, ainsi que d'autres assemblées pertinentes.

I. Débats avec le Fonds pour l'environnement mondial et ses agents d'exécution

1. Délibérations

30. Le Groupe d'experts s'est entretenu avec le FEM et ses agents d'exécution au cours des troisième et quatrième journées de sa réunion. Le secrétariat du FEM, la FAO et le PNUD ont participé à ces débats, qui ont porté sur deux thèmes distincts. En premier lieu, les informations les plus récentes sur les progrès accomplis dans l'élaboration et la mise en œuvre des PANA et la mise en œuvre de tous les autres éléments du programme de travail en faveur des PMA. En deuxième lieu, la réponse à la demande que lui avait adressée le SBI, d'examiner, de concert avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et ses agents d'exécution, des moyens d'améliorer encore l'accès aux ressources provenant du Fonds pour les PMA, le décaissement des fonds et la conception des stratégies d'exécution des PANA suivant une approche par programme, et de faire connaître le plus efficacement possible les besoins de cofinancement au titre du Fonds pour les PMA et les difficultés que les pays les moins avancés continuaient de rencontrer dans leur coopération avec les agents d'exécution du FEM⁵.

2. Principales questions abordées

31. Le représentant du FEM a souligné à propos des PANA que le Fonds pour les PMA était l'un des premiers fonds qui faisaient l'essai de financer des adaptations concrètes sur le terrain. Il a mentionné le fait que d'après les contributions annoncées au Fonds pour les PMA, chaque PMA partie avait désormais accès à une somme allant jusqu'à 10 millions de dollars des États-Unis pour mettre en œuvre ses projets en matière de PANA. Il a également indiqué que le FEM conservait la formule du fonctionnement spécial du Fonds pour les PMA et qu'il avait introduit deux nouveaux éléments d'administration du Fonds dans le cadre de sa stratégie relative à l'adaptation aux changements climatiques⁶: les approches par programme et les projets mixtes (combinaison du financement par le Fonds pour les PMA et du financement régulier du FEM, par domaine d'intervention). Le représentant du FEM a également donné des informations sur le principe du coût additionnel appliqué au titre du Fonds pour les PMA. Une question a été posée au sujet du cofinancement des projets concernant uniquement l'adaptation entrepris, pour lesquels il n'existait pas de référence. Le représentant du FEM a indiqué qu'il était possible de présenter des projets entrepris isolément dans le cadre du Fonds pour les PMA mais a prévenu que tout projet serait néanmoins lié à des activités de projet de référence.

32. Au sujet des autres éléments du programme de travail en faveur des PMA, le Groupe d'experts a rappelé aux participants à la réunion le mandat que la Conférence des Parties avait confié au FEM⁷. Le représentant du FEM a indiqué que les orientations de la Conférence des Parties, trop générales et trop vagues, étaient difficiles à interpréter. Il a suggéré que le Groupe d'experts aide le FEM à interpréter ces orientations afin de trouver les moyens de commencer à les appliquer.

⁵ FCCC/SBI/2010/27, par. 73.

⁶ http://www.thegef.org/gef/pubs/Strategy_on_Adaptation_2011.

⁷ Décision 5/CP.16, par. 1, et décision 5/CP.14, par. 2.

33. Le Groupe d'experts a précisé, au sujet des moyens d'améliorer l'accès au financement au titre du Fonds pour les PMA, que les problèmes principaux rencontrés par les PMA parties avaient été l'accès à l'information sur la somme qui était disponible pour chaque PMA et sur le fonctionnement du Fonds, en raison des changements continuels. Le représentant du FEM a indiqué que le Fonds avait rédigé un document⁸ intitulé *Accessing Resources under the Least Developed Countries Fund*, qui donnait des orientations supplémentaires, simplifiées, sur le moyen d'accéder aux ressources du Fonds pour les PMA. Il a ajouté que le document en question était en cours de révision, qu'il serait disponible en anglais, en français et en portugais, et qu'il serait envoyé aux points de distribution de la Convention-cadre sur les changements climatiques et à tout autre partenaire concerné des PMA.

34. Concernant le décaissement de fonds, le principal problème recensé était le retard avec lequel que ces fonds étaient mis à disposition. Par exemple, dans le cas du Malawi, la mise en œuvre du premier projet relevant du PANA n'avait toujours pas commencé huit mois après l'approbation par le FEM (voir par. 44). Le PNUD a pour sa part évoqué certains retards dans la gestion des projets à l'échelle nationale: par exemple, la signature des projets par les autorités concernées, le recrutement et la formation du personnel affecté au projet, les réunions de lancement des projets étaient autant d'étapes qui prenaient du temps et variaient d'un pays à l'autre. Les participants se sont accordés à reconnaître que les agents d'exécution devaient avoir une bonne connaissance du processus à suivre pour lancer la mise en œuvre et savoir qu'ils devaient limiter les retards en entreprenant d'éventuelles activités en parallèle avec les processus du cycle de projets du FEM. Il convenait également de conseiller aux PMA parties de communiquer régulièrement avec le FEM par l'intermédiaire de leurs points de contact lorsqu'ils voulaient connaître l'état d'avancement des projets présentés.

35. Il a été noté que l'approche par programme appliquée pour concevoir des stratégies de mise en œuvre des PANA n'avait guère été utilisée jusqu'alors sur le terrain. Il a donc été proposé que le Groupe d'experts élabore un document d'orientation sur l'utilisation de l'approche par programme pour mettre en œuvre les PANA, en collaboration avec le FEM et ses agents d'exécution. Le document en question devrait fournir des orientations sur la manière d'incorporer l'approche par programme dans les PANA, évoquer les expériences acquises dans d'autres programmes, donner des informations sur la manière de régler les problèmes de référence et de cofinancement des projets et programmes et, enfin, décrire les synergies, les approches au niveau des secteurs et l'intégration dans la planification nationale.

36. Il a été conclu, à propos du règlement des problèmes subsistants de collaboration qui subsistaient entre les PMA parties et les agents d'exécution du FEM, qu'il fallait que les agents d'exécution et les pays aient une vision commune des étapes par lesquelles il fallait passer pour élaborer et mettre en œuvre des projets et, en particulier, pour les concevoir et en assurer le suivi. Il a également été noté que la communication entre les agents d'exécution et les pays devait être renforcée.

37. Au cours des débats de clôture, il a été proposé que les problèmes évoqués soient traités dans le cadre des travaux du Groupe d'experts dans la mesure du possible, y compris dans les enquêtes, les documents techniques, les lignes directrices et les séminaires de formation. Il a aussi été convenu qu'il fallait maintenir la collaboration entre le Groupe d'experts et le FEM et ses agents d'exécution pour faciliter l'appui aux PMA.

⁸ GEF/LDCF.SCCF.8/3.

J. Dialogue avec d'autres organisations

1. Délibérations

38. Outre le FEM et ses agents d'exécution, le Groupe d'experts a invité trois autres organisations participant à sa réunion (UNITAR, le Programme d'adaptation en Afrique (AAP) et Environnement et développement du tiers-monde (ENDA)) à évoquer l'élargissement de l'appui aux PMA parties dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail en faveur des PMA. Ces organisations ont brièvement présenté leur domaine d'action et expliqué comment elles pourraient compléter la mise en œuvre du programme de travail en faveur des PMA; les débats ont ensuite porté sur la création de liens et le renforcement de la collaboration s'agissant de l'appui aux PMA.

2. Principales questions abordées

39. L'UNITAR a évoqué les activités qu'il menait dans le cadre de son programme sur les changements climatiques, dont: la traduction dans plusieurs langues de divers documents relatifs aux changements climatiques; l'appui aux séminaires régionaux de préparation des PANA réalisés en 2003; une publication consacrée à une série d'exemples et d'exercices tirés des séminaires régionaux de préparation aux PANA;⁹ la création d'un site Web consacré aux PANA et d'une banque de données interactive permettant d'échanger des informations; une formation organisée à l'intention des médias africains, sur la manière de mieux décrire les changements climatiques, en octobre 2010¹⁰; un séminaire régional consacré aux changements climatiques, organisé à l'intention des États arabes en septembre 2010 et, enfin, sa plate-forme de formation en ligne. L'UNITAR a recensé des possibilités de collaboration avec le Groupe d'experts telles que la traduction de divers documents en français et en portugais ou la formation de négociateurs.

40. Un représentant d'AAP a fait un exposé sur l'appui de son organisation à 20 pays d'Afrique, dans le domaine de la gestion des données et de l'information. Concrètement, il s'agissait notamment de fournir un appui aux pays qui souhaitaient mettre au point des stratégies de gestion de l'information, établir des réseaux et des partenariats pour appuyer la gestion des données et de l'information, mettre en place des infrastructures électroniques pour gérer les données et l'information et, enfin, mettre en place des outils et des méthodes de planification de l'adaptation.

41. Le représentant d'ENDA a souligné que les programmes de son organisation étaient principalement axés sur la réponse aux besoins des communautés locales, ajoutant qu'il était important de recourir à une telle approche lorsqu'on mettait au point des outils et des méthodes pour lutter contre les problèmes de vulnérabilité des communautés locales. Il convenait aussi d'intégrer la population locale dans des équipes multidisciplinaires et des partenariats, et d'en faire un acteur clef du développement et de la mise en œuvre des projets de démonstration. Le représentant d'ENDA a également évoqué les possibilités de collaboration avec le Groupe d'experts et indiqué que son organisation souhaitait contribuer aux travaux que le Groupe menait dans le domaine de l'adaptation au niveau local, de l'intégration de la question de l'égalité des sexes dans la problématique de l'énergie et des changements climatiques, et des initiatives de développement à faible intensité de carbone.

42. Au cours des débats, le Groupe d'experts, le FEM et ses agents d'exécution ainsi que les trois organisations susmentionnées sont convenus de poursuivre leur collaboration,

⁹ FCCC/TP/2005/4.

¹⁰ <http://www.uneca.org/adfvii/documents/PreADF/ReportTraining-unitar.pdf>.

spécialement pour ce qui était de la mise en œuvre du programme de travail en faveur des PMA.

K. Dialogue entre le Groupe d'experts des pays les moins avancés et l'Équipe malawienne en charge du programme national d'action aux fins de l'adaptation aux changements climatiques

43. Conformément à sa tradition de dialogue avec l'Équipe en charge du PANA du pays accueillant sa réunion, le Groupe d'experts a organisé une séance de dialogue avec les représentants de l'Équipe en charge du PANA du Malawi et d'autres représentants des autorités nationales. L'Équipe a présenté une vue d'ensemble des progrès réalisés au sujet de l'élaboration et de la mise en œuvre du PANA. Elle a également donné un aperçu général des changements climatiques observés au Malawi et évoqué les perspectives à ce sujet.

44. À propos de l'élaboration et de la mise en œuvre du PANA, l'Équipe a évoqué les échéances suivantes: l'élaboration du PANA avait commencé en mai 2003 et s'était terminée en 2005; le PANA avait été officiellement lancé par le Gouvernement en février 2006; il avait été présenté au secrétariat du FCCC en mars 2006; un premier projet relevant du PANA, à financer par le Fonds pour les PMA, avait été mis au point et présenté au FEM en 2006 par l'intermédiaire de la Banque africaine de développement, agent d'exécution du FEM; le FEM ayant modifié le modèle de présentation des projets soumis, le projet avait dû être soumis une nouvelle fois en avril 2007; le formulaire de présentation du projet avait alors été approuvé par le FEM en mai 2007; l'élaboration du projet complet avait commencé en 2008; le FEM avait donné son approbation au démarrage du projet complet en août 2010 et, en mars 2011, le dossier du projet était encore entre les mains de la Banque africaine de développement, qui devait examiner son adéquation avec son propre programme de travail avant sa mise en œuvre. Ce projet, consacré à l'adaptation des modes de vie ruraux et de l'agriculture aux changements climatiques (et intitulé «*Climate adaptation for rural livelihoods and agriculture (CARLA)*»), apporterait son aide à six communautés du Malawi et coûterait 27 millions de dollars des États-Unis, dont 3 millions proviendraient du Fonds pour les PMA et 24 millions d'autres sources de financement.

45. L'équipe du Malawi a mentionné le fait qu'outre les projets relevant du PANA, d'autres projets étaient mis en œuvre avec des partenaires de développement, et que ces projets avaient été conçus à partir des priorités recensées dans le PANA. Il y avait notamment un projet de gestion durable des terres, mis en œuvre par le PNUD et financé par le Fonds d'affectation spéciale du FEM et le programme AAP¹¹, et un projet intitulé *Malawi Greenbelt Initiative Programme*, mis en œuvre par les autorités du pays, qui visait à utiliser les abondantes ressources en eau pour l'irrigation des cultures. Le projet CARLA s'inspirerait de ces deux projets; il est également ressorti des débats que les projets étaient propices à la mise en œuvre de CARLA. L'équipe du Malawi a terminé son exposé par un aperçu du programme d'adaptation, face aux changements climatiques, qui comprenait les éléments suivants: la création d'une équipe regroupant des représentants des autorités nationales et des partenaires de développement, se réunissant tous les trimestres; la création d'un Fonds unique des Nations Unies visant l'appui coordonné aux activités menées dans le domaine des changements climatiques et, enfin, la mise au point d'une stratégie nationale face aux changements climatiques.

46. Durant les débats, il a été noté que le processus relatif au PANA avait été trop long au Malawi; huit ans s'étaient écoulés entre le début du processus et la mise en œuvre du

¹¹ <http://www.undp.org.mw/>.

premier projet d'adaptation sur le terrain. Il a été indiqué que pour réduire les délais dans le cas des projets du Fonds pour les PMA, un examen global des projets était mené dans le cadre du cycle de projets du FEM; il incombait aux agents d'exécution de coordonner leurs processus internes avec le cycle de projets du FEM afin d'éviter les retards au niveau de l'exécution.

III. Programme de travail du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2011-2012

47. En réponse à la demande faite par la Conférence des Parties dans sa décision 6/CP.16, le Groupe d'experts a mis au point, à sa neuvième réunion, un programme de travail pour 2011-2012 (voir annexe I). On trouvera une version détaillée du plan de travail, assortie d'objectifs spécifiques, des résultats escomptés et des échéances sur le site Web du FCCC¹².

48. En élaborant son programme de travail (voir annexe I), le Groupe de travail a notamment privilégié les domaines clefs d'appui qui avaient été recensés dans la décision 6/CP.16. Il a également tenu compte du fait que l'action qu'il menait pour s'acquitter de son mandat, décrit dans la décision 29/CP.7 (annexe, par. 9, al. *a-e*), continuait d'être pertinente et a décidé de s'en inspirer pour mettre au point son nouveau programme de travail.

49. Le Groupe d'experts a établi ses priorités et décidé de centrer son attention sur les activités suivantes, assorties de résultats en 2011:

a) Élaborer un document technique, pour sa propre réunion suivante, sur la manière dont les activités d'adaptation à moyen et à long terme pouvaient être mises en œuvre dans les PMA, en tenant compte des processus d'intégration de l'adaptation dans la planification du développement national, dont les approches sectorielles et par programme;

b) Échanger les expériences, les pratiques optimales et les enseignements qui seraient tirés du programme de travail en faveur des PMA à l'occasion de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA qui se tiendrait à Istanbul (Turquie) en mai 2011;

c) Élaborer des orientations sur l'approche par programme pour mettre en œuvre les PANA, en collaboration avec le FEM et ses agents d'exécution;

d) Élaborer un document d'orientation s'inspirant des documents et des études de cas existants, sur la manière d'intégrer la question de l'égalité des sexes et de tenir compte des communautés vulnérables dans la conception et la mise en œuvre d'activités dans le cadre du programme de travail en faveur des PMA;

e) Établir une note d'information sur les différentes possibilités d'accès aux ressources supplémentaires au titre du Fonds pour les PMA en fonction des nouvelles ressources disponibles, y compris les possibilités de transposer les activités mises en œuvre dans le cadre du PANA à une plus grande échelle.

50. Le Groupe d'experts a fixé des priorités parmi ses travaux et recensé la série d'activités suivantes, à commencer pendant la première année et à terminer pendant la deuxième et les années suivantes:

¹² <http://www.unfccc.int/5977>.

- a) Poursuivre le dialogue avec les équipes en charge du PANA dans les PMA (et les autres parties prenantes concernées) et utiliser les résultats de ce dialogue pour éclairer l'appui fourni, notamment au processus d'élaboration dans le cas des PMA devant encore présenter leur PANA; donner directement des conseils sur les questions nouvelles, au besoin, en collaboration avec le FEM et les agents d'exécution;
- b) Continuer d'inviter le FEM et ses agents d'exécution ainsi que les organisations et les experts concernés à ses réunions et séminaires afin de faciliter l'appui aux PMA, et communiquer les informations clés complémentaires aux PMA par des notes envoyées régulièrement au sujet des principaux points de préoccupation (tels que l'accès au financement, le cofinancement, l'adaptation-additionnalité et l'élaboration de cadres logiques pour les activités de projet communes);
- c) Mettre au point une méthode permettant de suivre l'efficacité des mesures d'adaptation dans les PMA, visant à réduire la vulnérabilité aux changements climatiques;
- d) Réunir et analyser les renseignements disponibles sur la mise en œuvre des PANA et les descriptifs de projet, et suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre dans chaque PMA;
- e) Mettre à jour les lignes directrices relatives à l'élaboration, à la révision et à la mise à jour des PMA, en tenant compte des pratiques optimales recensées et des enseignements tirés de l'expérience, ainsi que des possibilités d'appliquer des approches spécifiques par secteur et par programme, ainsi que des problèmes posés par l'adaptation à moyen et à long terme.
- f) Concevoir et réaliser des séminaires de formation à l'échelle régionale visant à faciliter l'application de nouvelles approches, telles que l'approche par programme et l'intégration du souci de l'égalité des sexes dans l'application des PANA, à développer les ressources humaines en appui aux activités d'adaptation à moyen et à long termes, à faire face aux problèmes clés posés par la mise en œuvre des PANA, leur révision et leur mise à jour et, enfin, à donner l'occasion d'échanger des pratiques optimales et des enseignements tirés de l'expérience au niveau régional, en collaboration étroite avec les agents d'exécution et les centres régionaux concernés;
- g) Élaborer un document technique sur le rôle et l'application de la technologie dans la mise en œuvre des PANA dans les PMA;
- h) Renforcer le contenu du portail des PMA afin qu'il devienne la principale source d'information sur l'action menée par le Groupe d'experts et la mise en œuvre des projets relatifs aux PANA, et en faire une plate-forme servant à mobiliser un grand nombre d'organisations et d'institutions et à les amener à appuyer la mise en œuvre du programme de travail en faveur des PMA et du programme de travail du Groupe d'experts;
- i) Concevoir et installer une plate-forme sur le portail des PMA, consacrée aux pratiques optimales et aux enseignements tirés de l'expérience afin de susciter l'échange d'informations sur l'élaboration et la mise en œuvre des PANA et des plans d'adaptation nationaux, les vulnérabilités communes aux PMA, et les solutions pratiques trouvées à différents niveaux, le rôle et l'application de la technologie dans le cas des PANA, et les approches à suivre pour promouvoir les synergies (au niveau des régions, entre les secteurs et entre les accords multilatéraux sur l'environnement);
- j) Élaborer des documents sur les approches à suivre pour mettre en œuvre les éléments restants du programme de travail en faveur des PMA, par exemple sur la méthode à suivre pour mettre en place des secrétariats nationaux aux changements climatiques dans les PMA et leur apporter un appui, conformément aux mandats d'appui au titre du Fonds pour les PMA, ou encore sur les modalités selon lesquelles les projets d'adaptation relevant de PANA soutiendraient la collecte et l'analyse de données au niveau national, dans le

cadre du dialogue avec le FEM et ses agents d'exécution, les équipes chargées des PANA et les autres organisations et centres concernés.

51. Le Groupe d'experts a ensuite affirmé qu'une collaboration renforcée avec le FEM et ses agents d'exécution conservait tout son sens dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de travail.

Annexes

Annexe I^a

Programme de travail du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2011-2012

<i>Mandats</i>	<i>Objectif général</i>	<i>Activités principales</i>	<i>Résultats escomptés</i>
<p>Décision 29/CP.7, annexe (par. 9 a)), décision 4/CP.11 (par. 2). Donner des orientations et des conseils techniques au sujet de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation aux changements climatiques (PANA)</p> <p>Décision 6/CP.16 (par. 2). Donner des orientations et des conseils techniques sur les aspects suivants:</p> <p>a) Révision et actualisation des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation pour en améliorer encore la qualité, faciliter l'intégration des mesures d'adaptation des pays les moins avancés Parties dans la planification du développement et prendre en compte l'élargissement des connaissances acquises en matière d'adaptation et les modifications apportées aux priorités nationales, lorsque les pays les moins avancés parties en font la demande;</p> <p>b) Identification des besoins d'adaptation à moyen et à long terme, intégration de ces besoins dans la planification du développement et mise en œuvre des activités recensées</p>	<p>Donner un appui aux PMA pour la mise en œuvre de leur PANA et, si nécessaire, l'élaboration, la mise à jour ou la révision de leur PANA, leur donner un appui pour concevoir l'adaptation à moyen et à long terme, intégrer la perspective de l'égalité des sexes et mettre en œuvre l'ensemble du programme de travail en faveur des PMA</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre au point une approche permettant de suivre la mise en œuvre du programme de travail en faveur des PMA (2^e année) • Réunir et analyser des informations sur la mise en œuvre des PANA pour chaque PMA • Élaborer et diffuser des guides et des documents techniques sur la mise en œuvre des PANA, en attachant une attention particulière aux points suivants: possibilités d'accès aux financements (au titre du Fonds pour les PMA et d'autres sources de financement), nouvelles stratégies de mise en œuvre dont les approches par programme, conception d'une stratégie d'adaptation à moyen et à long terme, intégration du souci de l'égalité des sexes, synergies régionales, intégration dans la planification nationale, rôle et application des technologies d'adaptation, toute autre question recensée dans les apports des PMA à l'occasion de la présentation de leurs projets (1^{re} et 2^e années) 	<ul style="list-style-type: none"> • Le suivi effectif du processus relatif aux PANA permet d'identifier les goulots d'étranglement, qui sont alors traités, ce qui permet d'améliorer la mise en œuvre des PANA. • Les guides techniques produits aideront les PMA parties à concevoir des stratégies efficaces de mise en œuvre de leur PANA, tenant compte des nouvelles approches et du souci de l'égalité des sexes ainsi que des autres facteurs de vulnérabilité. • Les équipes chargées des PANA dans les PMA sont bien informées sur les possibilités de mise en œuvre et un plus grand nombre d'activités sont réalisées au titre des PANA. Les PMA parties ayant des besoins particuliers reçoivent une aide en temps voulu. L'échange en matière de pratiques optimales et d'enseignements tirés de l'expérience des équipes chargées des PANA permet d'améliorer les approches choisies par les autres équipes et d'améliorer la qualité des projets

<i>Mandats</i>	<i>Objectif général</i>	<i>Activités principales</i>	<i>Résultats escomptés</i>
<p>en matière d'adaptation;</p> <p>c) Prise en compte accrue d'une perspective soucieuse de l'égalité des sexes et des communautés vulnérables dans les pays les moins avancés parties;</p> <p>d) Mise en œuvre des éléments du programme de travail en faveur des pays les moins avancés, autres que la préparation et l'exécution des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation, qui intéressent les domaines de compétence d Groupe d'experts des pays les moins avancés</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Mettre au point et diffuser du matériel de formation et de sensibilisation au sujet de la mise en œuvre, de la révision et de la mise à jour des PANA à utiliser au niveau national dans les PMA (1^{re} année) • Organiser la formation au niveau régional afin de faciliter l'application de nouvelles approches dans la mise en œuvre, la révision et la mise à jour des PANA, telles que les approches par programme et l'intégration du souci de l'égalité des sexes • Recenser les besoins en matière d'adaptation à moyen et à long terme (2^e année) • Promouvoir les échanges en matière d'information, d'expériences, de leçons acquises et de pratiques optimales, notamment au moyen d'une plateforme, de publications ou de réunions parallèles (1^{re} et 2^e années) • Enrichissement du contenu du portail des PMA, en y incluant des renseignements sur les projets relatifs aux PANA en cours de mise en œuvre, des informations sur les sources de financement et autres informations pertinentes pour aider les PMA à concevoir et à mettre en œuvre des activités visant l'adaptation (1^{re} et 2^e années) • Continuer d'aider les PMA à achever leur PANA et à 	<p>et des résultats.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les résultats des travaux menés par le Groupe d'experts sont largement diffusés et efficacement assimilés par les PMA et autres parties prenantes • Les équipes chargées des PANA reçoivent une formation leur permettant de concevoir de meilleurs projets, notamment par le recours plus fréquent aux approches par programme, en vue d'une meilleure viabilité des activités liées aux PANA. • Les résultats des PANA sont efficacement communiqués aux donateurs et concepteurs potentiels de projets. • Les équipes en charge des PANA ont accès aux matériels de sensibilisation nécessaires pour concevoir efficacement des stratégies de mise en œuvre fructueuse intégrant toutes les parties prenantes au niveau national. • Les PMA reçoivent une aide pour créer ou renforcer leur solution institutionnelle au niveau national. • Le dialogue direct avec le FEM et ses agents permet de régler rapidement les problèmes que les PMA parties peuvent rencontrer pour élaborer leur proposition de projet aux fins de la mise en œuvre des PANA.

<i>Mandats</i>	<i>Objectif général</i>	<i>Activités principales</i>	<i>Résultats escomptés</i>
		<p>commencer à le mettre en œuvre dans les meilleurs délais, en tenant compte des enseignements tirés de l'expérience d'autres PMA (1^{re} et 2^e années)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un document sur les possibilités de création de secrétariats nationaux chargés de la question des changements climatiques et d'aide à ces secrétariats au titre du Fonds pour les PMA (2^e année) • Continuer d'encourager le FEM et ses agents d'exécution, notamment à l'occasion des réunions du Groupe d'experts, à s'occuper des problèmes liés à la mise en œuvre des PANA menée au titre du Fonds pour les PMA, et à la mise en œuvre du programme de travail en faveur des PMA (1^{re} et 2^e années) • Coopérer avec le groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe 1 de la Convention, le FEM et ses agents d'exécution, ainsi que les organisations concernées par la mise en œuvre du programmes de travail du Groupe d'experts et du Programme de travail en faveur des PMA (1^{re} et 2^e années) 	

⁴ Un programme de travail détaillé comportant les objectifs spécifiques, les résultats escomptés, la liste des activités et les échéances est disponible à l'adresse suivante: <http://www.unfccc.int/5977>.

Annexe II

Membres du Groupe d'experts des pays les moins avancés au 11 décembre 2010

M. Abias Huongo	Angola
M. Erwin Künzi	Autriche
M. Ibila Djibril	Bénin
M. Thinley Namgyel	Bhoutan
M ^{me} Beth Lavender	Canada
M. Mphethe Tongwane	Lesotho
M. Fredrick Kossam	Malawi
M. Batu Krishna Uprety	Népal
M. Jan Verhagen	Pays-Bas
M. Douglas Yee	Îles Salomon
M. Fredrick Manyika	République-Unie de Tanzanie
M. Paul Abiziou Tchinguilou	Togo
M ^{me} Pepetua Election Latasi	Tuvalu
